



Erreur du commerçant lors de l'Achat d'un smartphone

Par **Fanou59**, le **28/08/2015** à **17:55**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

J'ai acheté à la FNAC un smartphone à 150€, lors du retrait de l'article il y a eu erreur de produit mais je ne m'en suis pas aperçue.

J'ai reçu un appel de la Fnac durant mon retour au domicile qui m'informait de cette erreur, le téléphone qui m'a été remis à une plus grande valeur.

La Fnac peut elle m'obliger à le rendre?

Merci de votre réponse

Par **moisse**, le **28/08/2015** à **19:16**

Bonjour,

L'erreur ne fait pas le droit.

Le commerçant est donc en droit de vous demander l'échange ou l'appoint à votre choix.

Par **Fanou59**, le **28/08/2015** à **19:40**

Merci beaucoup pour votre réponse. Moi aussi j'ai l'esprit tranquille, je posais cette question simplement pour connaître ce que la loi préconise dans cette situation, je ne comptais pas garder ce téléphone qui ne me correspond pas !

Bonne soirée